



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
- 16190 -

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le sept mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

**D\_2025\_05\_46**

Date de convocation du conseil : 2 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 25

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 24

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme BLANDINEAU Annette  
Mme CHARRANNAT Corinne a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme  
Mme CHASTEL Ita

**Objet : Modification du plan de financement du projet de l'Aire couverte – Demandes de subventions auprès de l'ANS et du Fonds vert**

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. PAUL-HAZARD Michel  
Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à M. BRUNO Thierry  
Mme VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Secrétaire de séance : M. DESBROSSE Jérôme

Il est exposé au conseil municipal qu'une subvention avait été demandée en 2023 auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des équipements structurants, mais qu'elle n'avait pas été accordée.

Les travaux n'étant pas commencés, il est proposé au conseil municipal de déposer une nouvelle demande au titre de l'année 2025 au titre des équipements structurants.

Il est également proposé au conseil municipal de solliciter le Fonds Verts pour les 5 usages réglementés de l'énergie suivants : le chauffage, le refroidissement, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires (pompes et ventilateurs).

Aussi un nouveau plan de financement pourrait être décliné ainsi qu'il suit :

	Montant total de l'opération HT	Montant HT de la dépense subventionnable	Pourcentage sur dép subventionnable	Pourcentage ramené sur l'ensemble du projet à	Montant de la subvention escomptée ou attribuée	
DETR	1 196 961,30 €	696 000,00 €	35%	20,35%	243 600,00 €	Attribuée
Département	1 196 961,30 €	500 000,00 €	35%	14,62%	175 000,00 €	Attribuée
ANS	1 196 961,30 €	1 094 099,30 €	20%	18,28%	218 819,86 €	Escomptée
Fonds Vert	1 196 961,30 €	320 271,54 €	80%	21,41%	256 217,23 €	Escomptée
<i>Total des subventions</i>				74,66%	893 637,09 €	
Fonds propres	1 196 961,30 €			25,34%	303 324,21 €	
TVA					239 392,26 €	
<i>Montant TTC</i>					1 436 353,56 €	

**AR Prefecture**

016-200063105-20250507-D2025\_05\_46-DE  
Reçu le 12/05/2025

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** cette proposition.

**CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter les subventions correspondantes.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois  
et an que dessus.

Emis le 07/05/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire  
le 12/05/2025

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN

